

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie St Isidore Inc.		Date d'inspection Le 05 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie La p'tite relève		Numéro de permis 2024061	
Adresse 128 rue Delagarde Saint-Isidore NB E8M 1M6		Numéro de téléphone (506) 358-9185	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	12(0.1)(a)(i-iii)	24 avr. 2026	05 mai 2026
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	21	24 avr. 2026	05 mai 2026
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	28(2)	24 avr. 2026	05 mai 2026

<p>Commentaires généraux</p> <p>Observation : Sieste</p> <p>Des discussions ont eu lieu avec les éducatrices concernant différents éléments liés au fonctionnement quotidien de la garderie. La planification des activités quotidiennes a été abordée, de même que la procédure d'évacuation en cas d'urgence. Certaines éducatrices ont exprimé des questionnements et des inquiétudes concernant le déroulement à suivre en cas d'incendie.</p> <p>Le règlement entourant la routine quotidienne a également été discuté, notamment en ce qui concerne la température lors des jeux à l'extérieur..</p> <p>Une discussion a aussi eu lieu avec l'administratrice concernant:</p> <p>La routine quotidienne et les normes relatives à la température lors des jeux extérieur ; L'utilisation des chaises hautes, en particulier l'âge approprié pour qu'un enfant puisse s'asseoir à une table adaptée à sa taille ;</p>

Commentaires généraux

Les pratiques en cas d'incendie, ainsi que les inquiétudes exprimées par certaines éducatrices quant au fonctionnement des procédures d'urgence ;
Le rapport annuel et les changements d'administrateurs au sein de la garderie, incluant les documents requis à compléter.

La garderie est maintenant conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 mai 2026

Date

original signé par
Cynthia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"